
Directives générales Bourse Apprentis-chercheurs

Le Campus Saint-Jean offre chaque année, des bourses de recherche d'une valeur de 5 000 \$ chacune. Ces bourses sont décernées aux étudiants de premier cycle qui sont en règle et inscrit à temps-plein à la faculté Saint Jean.

Cette bourse vise à cultiver et à soutenir des partenariats de recherche entre des étudiants de premier cycle et les membres du corps professoral. Elle a pour but de susciter l'intérêt des étudiants à la recherche dans tous les domaines de leurs choix, les encourager à entreprendre des études supérieures et de poursuivre une carrière en recherche.

Le nombre de bourses qui seront accordées par année dépendra de la disponibilité des fonds.

La durée des activités de recherche est de 15 semaines de mai à août.

L'étudiant doit choisir un projet de recherche sur lequel il va travailler sous la supervision d'un professeur du Campus Saint-Jean.

Critères d'admissibilité

Afin d'être admissibles à la Bourse Apprentis-chercheurs, les candidats doivent :

- Être présentement inscrits à temps-plein dans un programme de premier cycle du Campus Saint-Jean
- Avoir le statut de résident permanent ou citoyen canadien
- Avoir un bon dossier académique (ponctualité, présence en cours, notes).
- Trouver un professeur du Campus Saint-Jean, qui accepte de les superviser pour le projet proposé.

Critères d'exclusion

- Cette bourse n'est octroyée qu'une seule fois ; les étudiants qui l'ont eu par le passé, ne sont plus admissibles.

Application à la bourse

- Pour appliquer à cette bourse, l'étudiant doit chercher un professeur du campus qui va le superviser dans le développement de son projet de recherche.
- L'étudiant doit compléter et soumettre le formulaire d'application, y attacher une copie de son curriculum vitae et son plus récent relevé de notes (officiel ou non).
- Le professeur doit compléter et signer le formulaire à l'endroit approprié, acceptant ainsi de superviser l'étudiant pendant l'été.

Critères de sélection

Les critères de sélection incluent :

- La pertinence du projet
- Bon dossier académique de l'étudiant
- Qualité de la proposition
- Impact sur la formation et l'apprentissage de l'étudiant
- Faisabilité et disponibilité des autres ressources nécessaires à l'achèvement dudit projet.

Date limite : 29 mars (Si cette date tombe un jour férié ou la fin de semaine, les demandes seront acceptées le jour ouvrable suivant)

L'étudiant doit soumettre sa demande en un seul document PDF au superviseur avant le **22 mars**. Par la suite, le superviseur soumet la demande finale par voie électronique au courriel CSJ Recherche csjrecherche@ualberta.ca au plus tard le 29 mars.

Octroi

Les demandes seront évaluées par le comité de la recherche. Les résultats seront annoncés à la fin du mois d'**avril**. Les étudiants et superviseurs seront alors notifiés des résultats de la compétition et des modalités de paiement de la bourse.

Un rapport (maximum 2 pages), devra être soumis au superviseur et au bureau de la recherche par voie électronique au courriel CSJ Recherche csjrecherche@ualberta.ca avant le dernier jour du contrat.

Les directives indiquées dans les formulaires doivent être respectées scrupuleusement. Une demande peut être refusée sur la base d'un vice de procédure.